RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ONISEP L'INFORMATION POUR L'ORIENTATION

Administrateur territorial / Administratrice territoriale

L'administrateur territorial ou l'administratrice territoriale correspond à un statut dans la fonction publique qui permet d'accéder à des responsabilités de direction dans une collectivité territoriale (ville de plus de 40 000 habitants, département, région, structure intercommunale...).

SOMMAIRE

Le métier

Compétences requises

Où l'exercer ?

Les études

Emploi et secteur

Salaire du débutant

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **bac + 3**

Salaire débutant : **2160 €**

Statut : **Statut fonctionnaire**

Secteur professionnel : Fonction publique

Centres d'intérêt : J'aime diriger, J'ai le sens du contact, J'ai le sens du service public



© Gollykim/iStock.com

Le métier

Le sens du service public et de l'intérêt général

L'administrateur territorial ou l'administratrice territoriale contribue à la conduite de l'action publique locale aux côtés des personnes élues (maire, président ou présidente de conseil départemental ou régional), dans l'intérêt des citoyens et des citoyennes qui utilisent les services publics de proximité : routes, écoles, traitement des déchets, prestations sociales, transport... Il ou elle pilote des projets stratégiques, en lien avec le projet global de la collectivité, afin de construire l'avenir d'un territoire.

Des fonctions de direction

L'administrateur territorial ou l'administratrice territoriale occupe des fonctions de direction, soit au niveau général, soit sur des fonctions de pilotage et de gestion des ressources (directeur ou directrice des finances, directeur ou directrice des ressources humaines, directeur ou directrice des affaires juridiques), soit sur une politique sectorielle (directeur ou directrice de l'éducation, directeur ou directrice de l'aménagement territorial, directeur ou directrice de l'action sociale).

Il ou elle contribue à l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation, la modernisation et la promotion des politiques publiques (éducation, culture, action sociale, développement économique, aménagement du territoire) et participe aux choix stratégiques et organisationnels (ressources humaines, finances, etc.).

Un management hors pair

L'administrateur territorial ou l'administratrice territoriale encadre des équipes pouvant compter plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de personnes.

Compétences requises

Savoir prendre des décisions

L'administrateur territorial ou l'administratrice territoriale dispose de grandes capacités décisionnelles. Faisant preuve de perspicacité et d'un esprit de synthèse et d'analyse, il ou elle mesure les enjeux de ses décisions et sait faire des choix.

Faire preuve de polyvalence et de sens de l'écoute

Possédant une excellente culture générale, juridique et économique, ainsi qu'une très bonne connaissance du fonctionnement de l'organisation territoriale, il ou elle sait gérer de nombreux dossiers en parallèle, en lien avec divers interlocuteurs et diverses interlocutrices (élus et élues, agents et agentes, partenaires, etc.).

Devant répondre à la fois aux attentes des élus et des élues et aux besoins des agents et des agentes, savoir résister à la pression est primordial, comme faire preuve de qualités managériales et rester à l'écoute de ses équipes.

Savoir piloter des projets complexes

L'administrateur territorial ou l'administratrice territoriale participe à la définition et à la mise en œuvre de projets d'envergure, en lien avec les politiques publiques et les orientations stratégiques de sa collectivité. À ce titre, il ou elle répartit les activités entre ses équipes, maîtrise les délais et les risques potentiels, informe les élus et les élues, évalue l'effet d'un projet, etc. Il lui faut également faire preuve d'innovation et s'inspirer d'autres modèles existants pour ajuster les politiques publiques et trouver des solutions économiques et efficaces pour proposer un service public de qualité.

Où l'exercer ?

Une mobilité géographique

L'administrateur territorial ou l'administratrice éditoriale travaille dans les bureaux de sa collectivité territoriale (mairie/hôtel de ville, maison de la Région, hôtel du département, siège de la structure intercommunale...) aux côtés des élus et élues et des équipes d'agents et d'agentes qu'il ou elle encadre.

C'est un ou une manager de terrain qui se déplace sur le territoire de sa collectivité et changera plusieurs fois de région au cours de sa carrière, en fonction des opportunités d'emploi.

Une grande charge de travail

Les fonctions occupées par l'administrateur territorial ou l'administratrice éditoriale demandent un rythme de travail soutenu, avec des pics d'activité liés aux échéances de la collectivité, à l'agenda des élus et des élues, aux imprévus liés au grand périmètre de son champ d'action. Très sollicité, ses horaires sont irréguliers, avec des amplitudes variables.

Des responsabilités d'envergure

Il ou elle dispose d'une autonomie dans la mise en œuvre des actions de la collectivité et se porte garant ou garante de la conduite du projet d'administration de la collectivité et de la régularité juridique des actes et décisions pris par l'exécutif. Il est tenu ou elle est tenue, comme tout fonctionnaire, au devoir de réserve qui consiste à

faire preuve de discrétion et de mesure dans l'expression écrite et orale de ses opinions personnelles.

Les études

Après le bac

3 ans d'études sont nécessaires pour passer un concours de la fonction publique territoriale.

Des préparations au concours sont proposées par divers organismes (institut d'études politiques, universités...). Il existe aussi un concours interne pour les fonctionnaires déjà en poste ainsi qu'un 3e concours pour les professionnels du secteur privé ou associatif.

Une fois le concours réussi, le lauréat intègre l'Inet à Strasbourg pour une formation obligatoire et rémunérée de 18 mois.

bac + 3

→ Licence mention administration économique et sociale

bac + 5

→ Diplôme de l'Institut d'études politiques de l'université Paris XII

Emploi et secteur

De fortes perspectives d'évolution

L'administrateur territorial ou l'administratrice territoriale exerce des fonctions de direction dans des domaines très variés, en lien avec les politiques publiques : finances, ressources humaines, solidarité, éducation, culture, aménagement, transport, développement durable, etc. Il ou elle a la possibilité de travailler dans des collectivités partout en France et en outre-mer.

Après plusieurs années d'expérience, il est envisageable de devenir directeur général ou directrice générale des services ou encore directeur général adjoint ou directrice générale adjointe et piloter l'ensemble des services et des projets d'une collectivité.

Salaire du débutant *

À partir de 2160 euros brut par mois, en début de carrière, 5969 euros brut par mois en fin de carrière.

* variable en fonction du lieu d'exercice, du statut.

Pour aller plus loin

Sur le web

Site du CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) qui propose des informations sur les métiers de la fonction publique et le concours d'administrateur territorial.

Donne des informations sur le concours d'administrateur territorial, la formation, la carrière, le profil des élèves.

Site de l'Association des administrateurs territoriaux de France.

Site de l'Association des dirigeants territoriaux et anciens de l'Inet.

Centres d'intérêt

J'aime diriger →

J'ai le sens du contact →

J'ai le sens du service public →

Autres métiers à découvrir

Préfet

Attaché territorial

Cibleur

Auditeur (douanes)

Agent chargé des poursuites judiciaires et du contentieux